

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} août 2013 portant nomination aux commissions consultatives spécialisées de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires

NOR : AFSP1330657A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article D.3135-9-2 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2013 relatif à la composition des commissions consultatives spécialisées de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2013 portant nomination du psychiatre référent national,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2013 susvisé, membres de la commission spécialisée « conduite et moyens sanitaires opérationnels » :

1. Au titre des représentants mentionnés au 1^o

M. Olivier Balland, représentant l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Mme Corinne Locatelli-Jouans, représentant les agences régionales de santé.

Mme Nadine Weissleib, représentant les agences régionales de santé.

M. le professeur Didier Cremniter, en qualité de psychiatre national référent.

2. Au titre des représentants mentionnés au 2^o

M. le docteur Alain Margenet, représentant les établissements de santé de référence en tant que médecin.

M. Raphaël Passemard, représentant les établissements de santé de référence en tant que pharmacien.

Mme Magali Deschouvert, représentant les établissements de santé de référence en tant qu'infirmière.

M. le professeur Pierre Carli, représentant la Société française de médecine d'urgence.

Mme le professeur Catherine Leport, représentant la Société de pathologie infectieuse de langue française.

Mme le professeur Hélène Chappuy, représentant la Société française de pédiatrie.

M. le docteur François Ducrocq, représentant la Fédération trauma suicide liaison urgence.

M. le docteur François Raineri, représentant la Société française de médecine générale.

M. le professeur Benoit Vivien, représentant la Société française d'anesthésie-réanimation.

M. le professeur François Pons, représentant la Société française de chirurgie d'urgence.

M. le médecin général René Noto, représentant la Société française de médecine de catastrophe.

Mme Armelle Marie-Daragon, représentant la Société française de pharmacie clinique.

3. Au titre des personnalités qualifiées mentionnés au 3^o

Mme le docteur Françoise Boutot.

M. le docteur Marc Giroud.

M. le docteur Alain Puidupin.

Article 2

Sont nommés, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2013 susvisé, membres de la commission spécialisée « formation spécialisée des professionnels de santé » :

1. Au titre des représentants mentionnés au 1^o

- M. Jean-René Jourdain, représentant l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
- M. Laurent Castra, représentant les agences régionales de santé.
- Mme le docteur Corinne Billaut, représentant les agences régionales de santé.
- M. le professeur Didier Cremniter, en qualité de psychiatre référent national.

2. Au titre des représentants mentionnés au 2^o

- M. le docteur André Puget, représentant les établissements de santé de référence en tant que médecin.
- Mme Bérénice Des Champs, représentant les établissements de santé de référence en tant que pharmacien.
- Mme Mireille Lardière, représentant les établissements de santé de référence en tant qu'infirmière.
- Mme le docteur Catherine Bertrand, représentant l'Association nationale des centres d'enseignement des soins d'urgence.
- M. le docteur Jean-Louis Ducassé, représentant le Collège français de médecine d'urgence.
- M. le professeur Christophe Rapp, représentant le Collège des universitaires des maladies infectieuses et tropicales.
- M. le docteur Jean-Jacques Chavagnat, représentant la Fédération trauma suicide liaison urgence.
- M. le doyen Patrick Berche, représentant les doyens des facultés de médecine et de pharmacie.
- Mme Joëlle Kozlowski, représentant le Comité d'entente des formations infirmières et cadres.

3. Au titre des personnalités qualifiées mentionnés au 3^o

- M. le professeur Patrick Plaisance.
- M. le docteur Christian Bay.
- M. Yvon Croguennec.

Article 3

Est nommé, conformément à l'article D. 3135-11 du code de la santé publique, président de la commission spécialisée :

1. Conduite et moyens sanitaires opérationnels

- M. le docteur Alain Puidupin.

2. Formation spécialisée des professionnels de santé

- M. le doyen Patrick Berche.

Article 4

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 1^{er} août 2013.

MARISOL TOURAINE